



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR8212014 - Gorges de la Loire

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	3
4. DESCRIPTION DU SITE	5
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	6
6. GESTION DU SITE	7

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type

A (ZPS)

1.2 Code du site

FR8212014

1.3 Appellation du site

Gorges de la Loire

1.4 Date de compilation

31/01/2004

1.5 Date d'actualisation

17/08/2017

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Rhône-Alpes	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 12/07/2018



Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZPS : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037345547>

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 4,25028°

Latitude : 45,43583°

2.2 Superficie totale

2490 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
82	Rhône-Alpes

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
42	Loire	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
42031	CALOIRE
42042	CHAMBLES
42218	SAINT-ETIENNE
42279	SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT
42262	SAINT-MAURICE-EN-GOURGOIS
42270	SAINT-PAUL-EN-CORNILLON
42316	UNIEUX

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Continentale (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
B	A215	Bubo bubo	p	7	9	p	P	M	C	A	C	A
B	A224	Caprimulgus europaeus	r	5	10	p	P	M	C	B	C	B
B	A236	Dryocopus martius	p	8	10	p	P	M	C	C	C	B
B	A246	Lullula arborea	r	3	10	p	P	M	C	B	C	B
B	A338	Lanius collurio	r	1	2	p	P	M	C	B	C	B
B	A391	Phalacrocorax carbo sinensis	w	200	300	i	P	M	D			
B	A053	Anas platyrhynchos	r			p	R	DD	D			
B	A072	Pernis apivorus	r	5	7	p	P	M	C	A	C	B
B	A073	Milvus migrans	r	15	21	p	P	M	C	A	C	A



B	A074	Milvus milvus	r	0	3	p	P	M	C	B	C	B
B	A080	Circaetus gallicus	r	1	2	p	P	M	C	B	C	B

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation						
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories				
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D	
B		Corvus monedula				R							

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	12 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	12 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	3 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	1 %
N12 : Cultures céréalières extensives (incluant les cultures en rotation avec une jachère régulière)	3 %
N14 : Prairies améliorées	2 %
N15 : Autres terres arables	1 %
N16 : Forêts caducifoliées	34 %
N17 : Forêts de résineux	4 %
N19 : Forêts mixtes	20 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	2 %
N21 : Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	1 %
N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	4 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1 %

Autres caractéristiques du site

Les Gorges de la Loire constituent le dernier tronçon du fleuve à travers les monts du Vivarais et du Velay, juste avant son débouché dans la plaine du Forez, où il prend une tout autre physionomie.

Le fond des gorges est depuis 1957 occupé par les eaux du barrage hydroélectrique de Grangent.

- Vulnérabilité : - Danger lié aux lignes électriques aériennes, notamment pour les rapaces.
- Risque de fermeture des milieux ouverts, notamment les prairies sèches et les landes.
 - Importante fréquentation du site.
 - Risque de développement de l'urbanisation par extension des villes voisines.
 - Menaces potentielles d'une exploitation forestière inadaptée sur certains secteurs physiquement exploitables.

4.2 Qualité et importance

La Loire a entaillé des gorges pittoresques aux versants abrupts. La grande richesse ornithologique de ce site est dû notamment à la grande variété des milieux naturels, qui constituent une véritable mosaïque.

Le site est particulièrement remarquable pour ses populations de rapaces nicheurs : Circaète Jean-le-Blanc, Milan royal (en déclin prononcé dans le secteur), Milan noir (population stable), Bondrée apivore (population stable), Grand-duc d'Europe (population stable).

Le Milan royal est également hivernant sur le site de même que le Faucon pèlerin mais de façon plus rare pour ce dernier.

Le Pic noir semble commun dans les parties boisées du site.

Ce site sert de dortoir hivernal pour le Grand Cormoran, avec des effectifs variables selon les années (jusqu'à 300 individus lors des pics de fréquentation).



4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
L	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		I
L	A08	Fertilisation		I
L	B01.02	Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)		I
L	D02.01	Lignes électriques et téléphoniques		I
L	G05.01	Piétinement, surfréquentation		I
M	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		I
M	G01.03	Véhicules motorisés		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture

4.5 Documentation

- "Suivi des milieux et études faunistiques et floristiques des gorges de la Loire - phase 3" - Bureau d'étude CESAME - Ligue de Protection des Oiseaux - Société des Sciences Naturelles Loire Forez - 90 pages - 1999
- "Étude faunistique et floristique des Gorges de la Loire - Rapport final" - Bureau d'étude CESAME - 118 pages - 1995
- "Étude préalable au plan de gestion de la Réserve Naturelle Volontaire des Gorges de la Loire" - CPIE des monts du Pilat - Étude commandée par le service Urbanisme de la ville de Saint-Etienne - 37 pages - 2000
- Document d'objectifs Natura 2000 "Habitats" pour le site FR8201763 des Gorges de la Loire - SMAGL - Juillet 2003
- Syndicat Mixte d'Aménagement des Gorges de la Loire, WEBER N. et al., 2011 # Document d'Objectifs des sites Natura 2000 SIC FR8201763 « Pelouses, landes et habitats rocheux des Gorges de la Loire » et ZPS FR8212014 « Gorges de la Loire », Direction Départementale des Territoires de la Loire, Saint-Etienne, 287 pages.

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
31	Site inscrit selon la loi de 1930	41 %
32	Site classé selon la loi de 1930	53 %



93	Réserve naturelle régionale	10 %
----	-----------------------------	------

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
93	Gorge de la Loire	*	10%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

OBJECTIFS ET PRINCIPES DE GESTION (à préciser avec les acteurs locaux) :

- Maintenir les milieux ouverts notamment les prairies sèches et les landes par une gestion agricole adaptée (pâturage).
- Poursuivre l'organisation de la fréquentation afin de limiter son impact sur les oiseaux.
- Limiter le dérangement éventuel lié à l'exploitation forestière (notamment lors de création de nouvelles pistes).
- Eviter le développement de plantation monospécifique.
- Maîtriser l'urbanisation.
- Maintenir le milieu et la tranquillité nécessaires à de nombreuses espèces d'oiseaux.

INSTRUMENTS CONTRACTUELS, REGLEMENTAIRES ET FINANCIERS :

- Document d'objectifs en cours de rédaction pour la ZPS.
- Document d'objectifs "Habitats" pour le site FR8201763 validé le 08/07/03.
- Classement du site au titre de la loi de 1930.
- Contrat site et paysage avec la Région Rhône-Alpes.
- Plan de gestion de la Réserve naturelle régionale des Gorges de la Loire : à rédiger.
- Poursuite des actions du Syndicat Mixte d'Aménagement des Gorges de la Loire (SMAGL) afin d'assurer la mise en valeur et la protection du site.

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : SMAGL (Syndicat mixte d'aménagement des Gorges de la Loire)

Adresse : 13 rue d'Arcole 42000 St Etienne

Courriel : smagl@orange.fr

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui Nom : Document d'objectif du site FR8212014
 Lien :



http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/EXPLOITATION/DRAURA/doc/IFD/IFD_REFDOC_0523863/2011-document-d-objectifs-natura-2000-pelouses-landes-et-habitats-rocheux-des-gorges-de-la-loire-fr8

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation

Document d'objectif du site FR8212014: "Gorges de la Loire" a été validé le 25 février 2004 par le comité de pilotage.

- Préserver les milieux ouverts, promouvoir une gestion raisonnée.
- Maintenir et encourager la mise en place d'habitats ponctuels, en transition et développer les corridors écologiques.
- Promouvoir un usage raisonné du territoire et gérer la fréquentation touristique.
- Améliorer la connaissance scientifique.
- Assurer le suivi des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

INSTRUMENTS CONTRACTUELS, REGLEMENTAIRES ET FINANCIERS :

- Document d'objectifs les sites FR8201763 et FR8212014 validés le 29 avril 2011.
- Classement du site au titre de la loi de 1930.
- Contrat site et paysage avec la Région Rhône-Alpes.
- Plan de gestion de la Réserve naturelle régionale des Gorges de la Loire : à rédiger.
- Poursuite des actions du Syndicat Mixte d'Aménagement des Gorges de la Loire (SMAGL) afin d'assurer la mise en valeur et la protection du site.